

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00346 Numéro SIREN : 722 003 464 Nom ou dénomination : C F E B SISLEY
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2019 sous le numéro de dépôt 129265

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 26-12-2019

N° DE DEPOT : 129265

N° GESTION : 1972B00346

N° SIREN : 722003464

DENOMINATION : C F E B SISLEY

ADRESSE : 3 Avenue de Friedland 75008 Paris

MILLESIME : 2018



BILAN ET COMPTE DE RESULTAT SOCIAUX
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

CERTIFIE CONFORME

PH d'G

Cfeb Sisley

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €

Siège social : 3, avenue de Friedland 75008 Paris

RCS PARIS B 722 003 464

2050 - Bilan Actif

Exprimé en K€

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	13 937	11 293	2 645	4 044
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	883		883	257
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	10 988	662	10 325	10 405
Constructions	53 249	20 600	32 749	35 555
Installations techniques, matériel, outillage	9 389	8 028	1 362	1 686
Autres immobilisations corporelles	31 998	28 040	5 958	5 742
Immobilisations en cours	3 982	548	3 434	4 830
Avances et acomptes	322		322	308
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	6 905	1 021	5 884	6 276
Créances rattachées à des participations	15 905	932	14 973	18 442
Autres titres immobilisés	5 000		5 000	
Prêts				
Autres Immobilisations financières	1 989		1 989	1 943
ACTIF IMMOBILISE	154 547	69 024	85 523	89 489
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	5 417	27	5 390	5 433
En-cours de production de biens	421		421	1 332
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	15 846	351	15 495	14 898
Marchandises	16 942	640	16 303	17 509
Avances et acomptes versés sur commandes	62		62	192
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	67 493	3 311	64 182	62 722
Autres créances	53 086		53 086	31 031
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	102 753		102 753	62 119
(dont actions propres :)				
Disponibilités	187 370		187 370	198 468
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	3 309		3 309	2 892
ACTIF CIRCULANT	452 699	4 329	448 371	396 397
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	1 335		1 335	1 993
TOTAL GENERAL	608 581	73 353	535 228	487 878

2051 - Bilan Passif

Exprimé en K€

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 981	18 981
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	65	65
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	86	86
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes 41)	214	173
Report à nouveau	328 543	303 842
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	76 487	69 742
Subventions d'investissement	4	14
Provisions réglementées	5 880	6 002
CAPITAUX PROPRES	431 359	400 005
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 485	2 196
Provisions pour charges	3 782	3 570
PROVISIONS	5 267	5 766
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 348	14 759
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	207	207
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 567	16 560
Dettes fiscales et sociales	23 035	14 100
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	316	3 119
Autres dettes	36 258	23 734
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	11 909	9 556
DETTES	97 641	82 036
Ecart de conversion passif	961	71
TOTAL GENERAL	535 228	487 878

2052 - Compte de résultat

Exprimé en K€

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	53 993	177 925	231 917	205 772
Production vendue de biens	10 717	40 589	51 305	51 920
Production vendue de services	1 351	1 509	2 858	2 646
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	66 060	220 022	286 082	260 338
Production stockée			(212)	1 811
Production immobilisée			63	55
Subventions d'exploitation			22	13
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 387	2 825
Autres produits			2 090	1 818
PRODUITS D'EXPLOITATION			290 432	266 861
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			45 911	43 653
Variation de stock (marchandises)			1 164	(1 556)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			15 403	15 137
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			45	359
Autres achats et charges externes			72 822	74 388
Impôts, taxes et versements assimilés			6 004	5 643
Salaires et traitements			41 259	38 066
Charges sociales			20 334	18 663
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 912	8 153
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			102	91
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 025	1 075
Dotations aux provisions			922	1 098
Autres charges			915	1 131
CHARGES D'EXPLOITATION			213 819	205 899
RESULTAT D'EXPLOITATION			76 613	60 962
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			33 280	28 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			396	297
Autres intérêts et produits assimilés			1 258	1 458
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			1 158	666
Différences positives de change			6 443	9 986
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			42 536	40 406
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 949	1 158
Intérêts et charges assimilées			1 160	1 189
Différences négatives de change			8 189	10 802
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			11 298	13 149
RESULTAT FINANCIER			31 237	27 257
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			107 850	88 219

2053 - Compte de résultat (suite)

Exprimé en K€

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	563	386
Produits exceptionnels sur opérations en capital	596	487
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 347	1 568
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 506	2 442
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 005	2 537
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	873	1 069
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	3 538	1 548
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 417	5 154
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(3 911)	(2 712)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	5 534	4 466
Impôts sur les bénéfices	21 919	11 298
TOTAL DES PRODUITS	335 474	309 708
TOTAL DES CHARGES	258 987	239 966
BENEFICE OU PERTE	76 487	69 742

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU VENDREDI 28 JUIN 2019**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire approuvé par le Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2018, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports et comptes, tels qu'ils lui sont présentés.

En outre, elle approuve les dépenses visées à l'article 39-4 du CGI, d'un montant de 263 599 euros, non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, prend acte des indications contenues audit rapport et en approuve les conclusions.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, conformément aux propositions du Directoire approuvées par le Conseil de Surveillance, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2018 :

Report à nouveau :	328 543 467	euros
Résultat de l'exercice :	76 486 535	euros
Résultat distribuable:	405 030 002	euros
Réparti comme suit :		
Dividendes :	50 500 000	euros
(855,30 euros par action pour 59 044 actions)		
Affectation à une réserve spéciale :	54 991	euros
(en application de la réglementation relative à l'acquisition d'œuvres d'art - art 238 bis AB du CGI)		
Report à nouveau :	354 475 011	euros

Les dividendes versés au cours des exercices précédents ont été :

Année	Montant Total	Personnes Physiques		Personnes morales
		Soumis au Prélèvement Obligatoire (Eligible à l'abattement de 40%)	Soumis à la Retenue à la source	
2015	56 000 000 €	5 782 670 €	22 671 635 €	27 545 695 €
2016	40 000 000 €	4 130 479 €	16 194 025 €	19 675 496 €
2017	45 000 000 €	4 646 789 €	18 218 278 €	22 134 933 €

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme.

CERTIFIÉ CONFORME

D. H. d'U.



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex
France

CFEB SISLEY

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €
RCS Paris 722 003 464

3- 5, avenue Friedland
75 008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

CERTIFIE CONFORME

Phd U

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Société par actions simplifiée d'expertise
comptable et de commissariat aux
comptes au capital de 2 510 460 €
RCS Nanterre B 672 006 483

MAZARS

61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Société anonyme d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes au
capital de 8 320 000 euros
RCS Nanterre B 784 824 153

CFEB SISLEY

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €
RCS Paris 722 003 464

3-5 avenue Friedland
75 008 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CFEB SISLEY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire de votre société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine et à Paris La Défense, le 27 juin 2019,

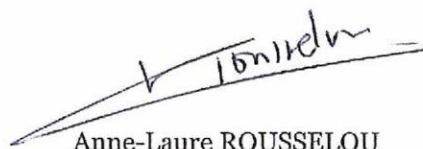
Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Amélie WATTEL



Anne-Laure ROUSSELOU